

19 février 2019

A Monsieur Dominique Bichon
Commissaire enquêteur sur le projet éolien d'Oradour-Lupsault

Observations de Georges Berthu
4 place du Grand Puits – Le Vivier
16240 Longré

En tant que voisin du projet éolien d'Oradour-Lupsault, je vous fais part de mon **avis défavorable** pour plusieurs raisons.

Raisons nationales

L'éolien est une forme de production d'énergie à très faible rendement, archaïque et inadaptée aux besoins d'une grande société moderne.

L'étude d'impact du projet Valorem présente la situation de manière biaisée. On découvre par exemple page 159 que les parcs éoliens auraient pour caractéristique de rejeter 0 (zéro) CO₂/kWh, alors que les centrales à gaz, au fioul et au charbon en rejetteraient jusqu'à 950 g/kWh.

Cette présentation ne dit que la moitié de la vérité : car l'éolien étant une énergie intermittente, difficile, voire impossible, à planifier, il faut, quand le vent s'arrête, faire prendre immédiatement le relais par des importations ou des centrales des trois catégories polluantes, de telle sorte que les pays utilisant l'éolien de manière importante en substitution au nucléaire voient leurs émissions totales de CO₂ cesser de diminuer et même remonter.

A la même page de l'étude d'impact, on découvre aussi que l'éolien participerait au "développement d'une véritable production décentralisée de l'électricité", comme si c'était un gros avantage, alors qu'au contraire cette forme de production pose de redoutables problèmes de coordination, qui risquent de déboucher un jour ou l'autre sur une panne générale. Et en plus cette forme de production oblige dans de nombreux cas à refaire les lignes à haute tension, à un prix élevé supporté par RTE, qu'on "oublie" habituellement de compter dans le coût de l'éolien.

On se demande comment et pourquoi l'Etat laisse soumettre à enquête publique de telles contrevérités, sans leur apporter la moindre nuance ou la moindre correction.

Raisons régionales

Le nord-Charente va être saturé d'éoliennes qui vont lui coûter beaucoup plus cher qu'elles ne lui rapporteront jamais.

Aujourd'hui (février 2019), selon les comptages d'ECC, il y a 69 machines en service dans la 3ème circonscription de la Charente + 41 autorisées mais non encore construites, soit au total 110 machines. 90 autres relèvent de projets en cours d'instruction et 90 de projets en phase préparatoire. Enfin 16 sont devant la justice administrative (qui dans 90% des cas valide les projets). On arrive au total à des chiffres vertigineux, avec des éoliennes de plus en plus hautes puisqu'elles s'élèvent toutes, maintenant, à au moins 180 mètres de hauteur.

Le projet Valorem d'Oradour-Lupsault serait entouré par une concentration d'éoliennes importante, surtout si l'on considère le voisinage des parcs des Deux-Sèvres : 6 en service à Saint-Fraigne + 8 autres autorisées à Saint-Fraigne + parc autorisé à Val d'Auge, + un parc à Gouvillette + un ou deux parcs à Couture d'Argenson + un parc à Villemain...

Cette concentration d'éoliennes va donner une image désastreuse du Nord-Charente, et de notre zone du nord-ouest en particulier, qui réduira sa capacité d'attraction. Cette zone, déjà pas très riche, pouvait espérer devenir un havre de paix pour tous ceux qui recherchent la tranquillité loin des villes. Ce sera maintenant bien fini. Il faudra aller chercher ailleurs un cadre de vie respectueux des hommes et de la nature.

Les pouvoirs publics sont en train de laisser saboter le principal atout du Nord-Charente.

Raisons propres à Oradour-Lupsault

Les éoliennes d'Oradour-Lupsault sont prévues beaucoup trop près des habitations, surtout si l'on considère leur grande hauteur. Page 41 de l'étude d'impact est présentée une liste des habitations situées entre 680 et 800 mètres du projet. Le rédacteur n'a oublié aucune petite maison isolée mais il a oublié le gros village du Bouchet, situé à environ 800 mètres des éoliennes en projet. C'est une grave omission (à moins que le rédacteur n'ait confondu Le Bouchet avec Chillé, ce qui est tout aussi grave dans le cadre d'une étude de cette importance).

L'article L515-44 du code de l'environnement dit que, dans chaque cas, le Préfet fixe les distances d'éloignement en fonction de l'étude d'impact. Ces distances ne peuvent être inférieures à 500 mètres (pour des éoliennes dont la hauteur de mât est de 50 mètres), mais elles peuvent (et doivent) être plus grandes pour des éoliennes plus hautes. C'est ce que dit clairement l'Académie de Médecine dans son rapport de 2017 (page 18) : *"le groupe de travail recommande... de déterminer la distance minimale d'implantation à la première habitation en fonction de la hauteur des nouvelles éoliennes afin de ne pas majorer leur impact visuel et ses conséquences psychiques et somatiques"*. En fait, comme la distance minimum légale est de 500 mètres pour des éoliennes de hauteur de mât de 50 m, la logique voudrait que l'on multiplie la hauteur de mât par 10 pour trouver la distance d'éloignement dans les autres cas. Pour des éoliennes de hauteur totale de 180 m, comme à Oradour-Lupsault, la hauteur de mât est de 117 mètres et la distance d'éloignement devrait donc atteindre au minimum 1170 mètres. Autrement dit, de très nombreuses habitations d'Oradour et Lupsault sont trop proches des éoliennes, y compris le gros village du Bouchet.

Les photomontages ne reflètent guère cette trop grande proximité des éoliennes. Ceux qui concernent l'aire d'étude rapprochée sont lénifiants : souvent une maison opportune (page 203, page 214, page 220, par exemple) ou un bouquet d'arbres bien feuillus (page 213, page 219) viennent masquer les éoliennes alors qu'en réalité elles sont très proches. On passerait ainsi sans faire attention sur la page 220 qui concerne le village du Bouchet (qui n'est pas un simple « hameau »), alors qu'en réalité ce village serait martyrisé.

Quelquefois ces méthodes confinent au trucage : page 203 sont présentées des photos censées illustrer la « visibilité depuis le logis de Cherconnay, monument historique » d'où l'on peut tirer la conclusion que, depuis ce logis, on ne verrait absolument aucune éolienne. C'est ce que le promoteur n'hésite pas à proclamer page 190. Or il est clair, pour ceux qui connaissent le site, que ces photos n'ont pas été prises depuis le logis de Cherconnay, mais